



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 876-77-2014 ET RÉOLUTION NUMÉRO PP-06

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée que le conseil municipal de la ville de Bromont a adopté :

- à sa séance ordinaire du 8 avril 2014, la résolution numéro PP-06 autorisant pour le bâtiment existant situé au 1339, rue Shefford (ancienne ferronnerie Marcoux), l'occupation du bâtiment pour y pratiquer les usages suivants : la fabrication d'huiles essentielles et de dérivés de produits naturels, la vente au détail, l'embouteillage et l'entreposage d'huiles essentielles et un musée des huiles essentielles, en conformité avec le *Règlement numéro 982-2011 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

- à sa séance ordinaire du 5 mai 2014, le règlement numéro 876-77-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à autoriser la construction d'une ligne de transport d'électricité et d'un poste de transformation, à modifier les limites des zones P04-489 et H04-431 et à modifier certaines autres dispositions du règlement.

Tel que requis par la Loi, ce règlement et cette résolution ont été certifiés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, le 20 mai 2014.

Prenez en outre avis que le règlement numéro 876-77-2014 ainsi que la résolution numéro PP-06 sont entrés en vigueur en date du 20 mai 2014 et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Bromont, ce 28^e jour de mai 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA